

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 12 décembre 2023 à 14h05 sur le site de Ty Yann

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X	MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire			BIHAN Nicole		

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline	X	X	VIMFLES Justine		
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
	LUCAS Thomas			LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

Assistent à la réunion :

Mr Mathieu DOUCHAIN, Responsable du Pôle Sanitaire de la Fondation

Mme Sandrine HONNORAT, Responsable parcours personnes âgées Brest Métropole

Mr Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Clémence KERNEIS, Responsable de service

Mr Marc MORIN, Responsable des services techniques

Mme Emilie PAMBRUN, Responsable de service

Mme Estelle RIBEREAU, Responsable Site de Roscoff

Mme Marine SQUIBAN, Responsable de service

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de travail
Mardi 12 décembre 2023 à 14h00
Salles 1 et 2 – Site de Ty Yann

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 28 novembre 2023
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023*
3. Avis sur le plan de développement des compétences 2024*
4. Avis sur le changement de contrats complémentaire santé et prévoyance*
5. Retour sur la mise en place des astreintes du service technique (site de Ty Yann et Lannouchen).
6. Retour sur la participation des salariés à la journée de mobilisation du 16 novembre 2023.
7. Les mouvements du personnel du 4^{ème} trimestre 2023.

Pôle médico-social

8. Point sur le rapprochement avec l'EHPAD La Retraite
9. Retour sur les évaluations externes des EHPAD de la Fondation

Pôle sanitaire

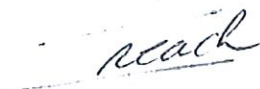
10. Avis sur l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et le Plan Global de Financement Pluriannuel 2024-2028*
11. Information sur le CPOM du pôle sanitaire
12. Retour sur les actions mises en place suite à l'audit Adopale.

Pôle social

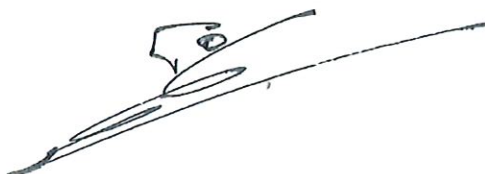
13. Information sur le CPOM du pôle social
14. Information sur l'organigramme du pôle social et évolution des fiches de poste des coordinateurs
15. Avis sur les grilles horaires des services DAPE, PEAD, PFS, Pont Neuf.

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH

* documents joints



Le Président,
H. BLAIZE



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS du 12 décembre 2023 APPROUVÉ
--

Début de la réunion : 14h05

La présidence de la réunion est assurée par M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie, M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Mme Michelle CREACH, Secrétaire élue du CSE, annonce quelques modifications, à savoir :

*Retour de Mme Marion FLOC'H avec reprise de son mandat au CSSCT : elle était remplacée par Mme Céline KEROUANTON ; reprise également du mandat Représentant de proximité du pôle sanitaire : elle était remplacée par Mme Marion STEPHAN.

*Remplacement de Mr Franck MONFORT par Mme Michelle CREACH en Commission de Formation.

*Remplacement de Mme Sonia BODENES par Mme Stéphanie QUINIOU en commission de Formation.

*Désignation de Mme Michèle LE MOIGNE comme Déléguée Syndicale.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 28 novembre 2023 (17 votants)

Le procès-verbal n'étant pas finalisé, son approbation est reportée en janvier 2024.

Point 9 : Retour sur les évaluations externes des EHPAD de la Fondation

Mme HONORAT établit le bilan des ces évaluations. Elles ont été menées par le cabinet AFNOR. Les EHPAD ont été accompagnés par l'équipe Qualité de la Fondation ILDYS, qui a préparé ces évaluations dans les services, avec les professionnels.

Quatre EHPAD sont concernés : La Source, Keraudren, Saint Vincent Lannouchen et St Jacques. Ces évaluations correspondent globalement à la certification du secteur sanitaire. Le pôle handicap sera évalué en janvier 2024.

C'est un **dispositif d'évaluation construit par la Haute Autorité de Santé (HAS), avec un référentiel commun** à tous les EHPAD : la méthodologie consiste en des **entretiens avec les professionnels, et les résidents**, le Conseil de la Vie Sociale et la gouvernance ; **l'observation et l'analyse de revue documentaire**.

Le référentiel établit **3 chapitres et 143 critères (dont 18 impératifs) applicables aux EHPAD**.

Le principe de cotation :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
*	Le niveau atteint est optimisé
NC	L'ESSMS est non-concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'évaluateur (Chapitre 1)

➤ Manoir de Keraudren : résultats non définitifs (pré-rapport) :

Résultat global		3,95 / 4
Chapitre 1	La personne accompagnée	3,99 / 4
Chapitre 2	Les professionnels	3,84 / 4
Chapitre 3	L'établissement	3,98 / 4

- **Sur 143 critères :**
 - 12 critères cotés 3
 - 127 critères cotés 4
 - **4 critères cotés * (optimisé)**

Points forts (optimisés) :

- Respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle (chapelle, offices religieux quotidiens...)
- Stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement : Visite de pré-admission très approfondie, évaluations pluridisciplinaires à l'entrée, professionnel référent de chaque résident, thématique buccodentaire, véhicule PMR
- Politique RH favorisant la qualité de vie au travail
- Projets avec des partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement : filière gériatrique, HAD, UBO Open Factory...

- **Sur les 18 critères impératifs :**
 - **5 critères cotés 3**
 - 13 critères cotés 4

Axes de progrès concernant les critères impératifs :

- Annexe relative à la liberté d'aller et voir à revoir tous les 6 mois (pour les résidents des unités de vie protégée)
- Formulaire de droit à l'image à préciser
- Circuit du médicament : médicaments écrasables (à indiquer sur la prescription), entretien des réfrigérateurs, vérification du chariot d'urgence
- Assouplir la procédure concernant les réclamations orales
- Faire des fiches d'événements indésirables pour toute situation grave

▪ **Appréciation globale :**

L'évaluation s'est passée dans de bonnes conditions et en transparence.

La culture qualité est présente et les professionnels adhèrent à la démarche.

La gestion des ressources humaines et la démarche de qualité de vie au travail sont très importants et améliorent les conditions de travail des professionnels.

La prise en charge médicale ainsi que les nombreuses animations proposées permettent un bon accompagnement des résidents.

M. Jacques le BORGNE s'interroge sur le fait que les évaluateurs aient pointé une politique RH favorisant la qualité de vie au travail quand on connaît les difficultés de personnel dans les EHPAD (manque de personnel, charge de travail).

Pour ESNAULT cela ne veut pas dire que rien ne doit changer mais les accords d'entreprise, la construction des plannings avec les salariés, les échanges avec les professionnels et les syndicats ont été valorisés par les évaluatrices.

➤ Résidence La Source : résultats non définitifs (pré-rapport) :

Résultat global		3,94 / 4
Chapitre 1	La personne (= le résident)	4 / 4
Chapitre 2	Les professionnels	3,84 / 4
Chapitre 3	L'établissement	3,98 / 4

▪ **Sur 143 critères :**

- 1 critère côté 2 (plutôt pas satisfaisant) : **une demande de revalorisation a été faite.**
- 5 critères côtés 3 (plutôt satisfaisant)
- 131 critères côtés 4 (tout à fait satisfaisant)
- **6 critères côtés * (optimisé)**

Points forts (optimisés) :

Expression et participation du résident

- **Préservation et le développement des relations sociales et affectives** : animation, locaux, mise à disposition de véhicule PMR et cuisine, plans de table en salle à manger, gazettes Famileo
- **Soutien / orientation du résident pour accéder aux services de droit commun** : réunions des résidents, échanges avec secrétaires, cadre de santé, psychologue...

Accompagnement à l'autonomie

- **Soutien et accompagnement du résident dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions** : textures adaptées (repas), aides techniques, plans de soins mis à jour...
- **Stratégie et mise en œuvre des actions de préservation de l'autonomie du risque d'isolement** : visite de pré-admission approfondie, évaluations pluridisciplinaires, référents du résident, santé buccodentaire, rails de transfert, véhicule PMR, présence du médecin et de la cadre de santé, échanges des professionnels en réunions, transmissions pour affiner le projet personnalisé...

- Sur les 18 critères impératifs :
 - 2 critères cotés 3
 - 16 critères cotés 4

Axes de progrès concernant les critères impératifs :

- Formulaire de droit à l'image à préciser
- Circuit du médicament : fermeture à clé des chariots de médicaments, médicaments écrasables (à indiquer sur la prescription), suivi des températures des réfrigérateurs

L'EHPAD La Source est un établissement agréable et lumineux. Bien que datant des années 90, son architecture est très ouverte et la présence d'un jardin clos participe à cette impression positive. Situé dans un quartier historique de la ville de Brest, il est très bien identifié de ses habitants avec, par ailleurs, un travail de partenariat sur tous les aspects de la vie de l'établissement. Le taux d'occupation y est de 98%.

L'équipe y est très investie et disponible pour les résidents et une posture professionnelle adaptée. L'organisation du travail est en adéquation avec les objectifs fixés par l'établissement et par son organisme gestionnaire, la Fondation Ildys. Les règles de fonctionnement sont connues et étayées.

La Fondation centralise les fonctions supports. Cette mutualisation permet à l'établissement de disposer d'un budget formation conséquent, permettant aux professionnels de s'adapter aux nouveaux besoins des résidents ou aux nouvelles pratiques d'accompagnement. Cette mutualisation permet aussi une sécurisation optimale des données des résidents, sécurisation qui se retrouve aussi dans la sécurisation du circuit du médicament.

La Fondation est aussi en recherche constante d'innovation et s'inscrit dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale. Ces deux éléments se retrouvent au sein de l'établissement, avec des outils spécifiques innovants proposés aux résidents et dans la lutte contre le gaspillage, mais aussi dans une dimension sociale, avec un travail sur la qualité de vie et des conditions de travail permettant aux professionnels de mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

La direction a demandé à revoir la note concernant l'éthique : celle-ci avait été évaluée à 2/4 en raison de difficultés des professionnels lors des entretiens : ils ne comprenaient pas ce que les évaluateurs attendaient et où ils voulaient en venir. Par contre l'entretien avec les résidents a permis d'apporter une cohérence et une bonne dynamique du travail attendu de la part des professionnels. Il est donc attendu une hausse d'un point pour ce critère.

- Saint Vincent Lannouchen et St Jacques : pas de pré-rapport établi dans l'immédiat.
 - Résumé de la réunion de clôture fait par M. GUEGUEN pour les deux sites mentionnés.

EVALUATION du Centre Saint Vincent Lannouchen – Résidence Saint Jacques CONCLUSIONS DE LA REUNION DE CLOTURE

Lors de la réunion de clôture du 16 novembre 2023, les évaluateurs ont expliqué que l'évaluation comportait 157 critères, dont 18 critères impératifs. Ces critères sont cotés de 1 (pas du tout satisfaisant) à 4 (tout à fait satisfaisant). Pour les 18 critères impératifs, quand la note est inférieure à 4, l'établissement doit présenter un plan d'action pour corriger les écarts.

Les évaluateurs ont mis en évidence 3 critères impératifs, qu'ils ont coté en 3 (plutôt satisfaisant) pour :

- **Liberté d'aller et venir** (coté 3/4) : l'avenant au contrat de séjour concernant la liberté d'aller et venir n'est pas renouvelé tous les 6 mois
- **Droit à l'image** (coté 3/4) : Le formulaire est signé par les résidents. Une mise à jour était nécessaire, elle a été réalisée courant novembre en ce qui concerne la durée de l'autorisation. Ce nouveau formulaire sera à signer par le résident et/ou son représentant.
- **Circuit du médicament** (coté 3/4) :
 - o La rigueur des professionnels a été soulignée. L'organisation est bien structurée. La Pharmacie à Usage Interne de la Fondation ILDYS est un avantage notable. Les locaux sont sécurisés, les chariots fermés.
 - o Le point de vigilance :
 - La possibilité de distribuer un médicament par un aide-soignant doit être précisée au niveau de la prescription médicale

Les évaluateurs ont mis en évidence les points forts suivants :

- **Politique des Ressources Humaines** : plan de formation, promotion interne, Qualité de vie au travail, recherche d'un équilibre vie personnelle / professionnelle, accords d'entreprise, dialogue social, élaboration des plannings avec les professionnels
- **Ouverture de l'EHPAD sur l'extérieur** : partenariat avec les autres résidences pour personnes âgées, les écoles, les associations du Territoire (projet TIERS LIEU), la fête des voisins, la semaine bleue...
- **Liberté de culte**, respect des croyances. Importance soulignée de la messe
- **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** : implication des membres qui sont parties prenantes. Le CVS est force de propositions, actif et participe à des groupes de travail (bienveillance, extranet...).
- **Implication des professionnels** dans l'accompagnement au quotidien et dans l'évaluation. Les évaluateurs ont beaucoup apprécié les échanges et la disponibilité des équipes.
- **Accompagnement des résidents dans toutes leurs dimensions**, centré sur la personne (autonomie, activités...) et en lien avec les **projets personnalisés**, dont le travail de qualité a été souligné.
- **Animation diversifiée** et adaptée à la population accueillie (Médiation animale, intervention des clowns, partenariat intergénérationnel...).
- **Soutien des aidants** : Formation des aidants et écoute proposées par les psychologues de l'établissement.

Nous recevrons le rapport d'audit complet dans un mois à priori, que nous partagerons avec vous.

La Direction Générale, Françoise CREAC'H – Stéphanie ABAZIOU – Pauline AMET et moi-même vous remercions pour votre professionnalisme au quotidien, ainsi que pour votre implication dans la préparation de cette évaluation. Les 3 jours d'évaluation ont été riches en émotion. Merci à chacun d'entre vous pour votre participation aux entretiens et votre mobilisation.

Les bons retours soulignent l'accompagnement de qualité que vous dispensez au quotidien auprès de nos aînés

Merci !

Mme HONNORAT complète en précisant que le travail sur la qualité va continuer. Les professionnels peuvent être fiers. Les difficultés étaient plus présentes à Keraudren avec une coordonnatrice très pointilleuse.

Mme Nolwen LE ROUX tient à souligner que l'évaluatrice avait parfois une approche brutale envers les salariés ce qui a pu rendre les entretiens intimidants. Elle note également qu'il y a beaucoup de similitude entre les EHPAD de La Source et Keraudren mais que la notation est différente.

Mme HONNORAT et M. ESNAULT précisent que les évaluateurs étaient différents et qu'il n'y avait peut-être pas d'harmonisation des critères entre eux.

M. Franck MONFORT demande si cela va apporter des normes ISO par la suite.

Mme HONNORAT précise qu'il s'agit d'une autorisation à poursuivre l'accompagnement des résidents.

**Arrivée à 14h40 de Mme RIBEREAU, M. DOUCHAIN, M. JEGO, M. MOGAN et M. COGEN
Départ à 14h40 de Mme HONNORAT**

Point 12 : Retour sur les actions mises en place suite à l'audit ADOPALE

M. DOUCHAIN intervient à ce sujet.

Le point d'étape aujourd'hui est de réallouer et optimiser le temps des soignants :

- Actions par service et par grande orientation (tableaux ci-après).
- Recruter un temps IDEC par service avec pour mission le soutien au métier sur le terrain : recrutement, intégration et accompagnement quotidien des soignants, collaboration entre métiers, développement de la technicité, évaluation et soutien à la charge en soins, mise en œuvre des politiques RH (notamment QVCT et GEPP).
- Actions d'attractivité par une réévaluation des plannings tenant compte à la fois des souhaits des soignants et des besoins des patients.

M. DOUCHAIN soumet les tableaux d'actions par service.

- SMR neurologie : Mme RIBEREAU est invitée à prendre la parole.

1^{ère} partie :

Grande orientation	Action	Fait le
Alléger la gestion des appels	Identifier un créneau sur lequel les IDE sont disponibles pour répondre aux appels des familles sans interrompre leurs tâches (en dehors des créneaux de distribution des médicaments : 7h30 à 9h, 11h30 à 12h30 et 17h30 à 19h)=> Donner de la visibilité aux familles sur les créneaux à favoriser pour joindre les IDE (renseigner ces créneaux dans le livret d'accueil)	Créneaux à rajouter sur la fiche service du livret d'accueil + rappels aux familles lors des appels en dehors des créneaux définis.
Numériser certaines tâches allouées aux équipes soignantes	Interroger la faisabilité de numériser le suivi des demandes de travaux initiées par les services	Il s'agit de l'outil de GMAO qui doit être déployer sur Perharidy au cours du 1er trimestre 2024.
Numériser certaines tâches allouées aux équipes soignantes	Interroger la faisabilité de numériser les commandes mensuelles passées au magasin telles que les commandes de produits d'entretien, change, papeterie ... (via un dossier partagé par exemple)	Le projet "Nouvelle organisation du magasin central" va proposer une automatisation des commandes mensuelles avec des points d'étapes qui doit répondre à cette action
Numériser certaines tâches allouées aux équipes soignantes	Entrer en contact avec les laboratoires pour supprimer l'envoi en doublon des résultats biologiques (en numérique et par courrier)	OK fait 18/10 (Sur Sillage : pas archivable sur ce qui est envoyé par le CHPM donc conserver dossier papier (sauf CHU ou Keraudren)
S'assurer que les organisations sont adaptées pour assurer la charge en soins de 20h à 22h	Etendre d'une demi-heure les horaires de travail des AS le weekend : passage d'une fin actuelle à 19h30 à une fin à 20h	La question sera réabordée lors de l'ajustement de la grille horaire AS
S'assurer que les organisations sont adaptées pour assurer la charge en soins de 20h à 22h	Rétablir l'obligation pour les patients qui nécessitent une aide au coucher et/ou ont besoin d'un dîner de revenir de weekend à 18h30 maximum	Information donnée aux patients et familles au moment de l'organisation des permissions de w.end.

2^{ème} partie :

Grande orientation	Action	Fait le
S'assurer que le codage PMSI et de la dépendance soit effectué	Des perspectives d'évolution du codage via Sillage sont à prévoir (notamment pour éviter la re-saisie par les équipes du weekend)	Formation prévue au PDC 2024 Date déploiement CORA repoussée en 2024 Reste à faire : élaborer un guide PMSI simplifié pour les professionnels
Identifier les reports de charges du service logistique sur les services de soins (restauration, papeterie ...)	Demander à la PUI de reprendre la gestion (dépôt et récupération) de certains chariots (dotations et stup notamment). La gestion des autres chariots resterait sous la responsabilité du service	Echange avec la pharmacie à prévoir (contrainte et meilleur organisation)
Identifier les reports de charges du service logistique sur les services de soins (restauration, papeterie ...)	Demander au magasin central de livrer directement dans le service les produits d'entretien. Le rangement sera effectué par les AS	Le projet "Nouvelle organisation du magasin central" va proposer une automatisation des commandes mensuelles avec des points d'étapes qui doit répondre à cette action
Identifier les reports de charges du service logistique sur les services de soins (restauration, papeterie ...)	Demander aux patients ou à leurs familles d'initier la demande d'ouverture des lignes téléphoniques directement à l'arrivée du patient dans le service pour éviter aux AS de gérer cette tâche une fois le patient installé	Informier les familles dès l'accueil dans le service. NB : peu de demandes d'ouverture de lignes

Grande orientation	Action	Fait le
Réallocation du temps sur des tâches attendues en identifiant les créneaux plus propices	Passer plus de temps sur la tâche « Choix des menus par les patients ».	Tâche à réinvestir par équipe AS
Réallocation du temps sur des tâches attendues en identifiant les créneaux plus propices	Passer plus de temps sur la tâche « Activités réalisées avec les patients »	Tâche à réinvestir par équipe AS (en cours)
Renfort en temps soignant entre les services de la fondation (entraide entre les services)	Suivre les indicateurs de charge de travail déjà en place dans le service et déclenchement d'alertes en cas de charge de travail trop importante / trop inégale entre les services (seuils à fixer institutionnellement)	Fait pour le service de neurologie (SIIPS)
Renfort en temps soignant entre les services de la fondation (entraide entre les services)	Initier des renforts ponctuels par d'autres équipes de la fondation disponibles en cas d'atteinte des seuils d'alerte	Réaffectation des services du personnel des services avec une activité diminuée vers les services à forte activité
Renfort en temps soignant entre les services de la fondation (entraide entre les services)	Identifier et communiquer les créneaux sur lesquels le service aurait besoin de renfort ponctuel quand le seuil est dépassé	Communication de l'encadrement

Dans les prochaines semaines, des rendez-vous avec les professionnels seront organisés : il est prévu de les rencontrer les 15, 21 et 22 décembre 2023. Un point sera fait à cette occasion sur le ressenti du salarié dans le service du SMR neurologie. Les entretiens ne sont pas obligatoires, sont concernés les salariés qui le souhaitent.

M. Jacques LE BORGNE trouve la démarche intéressante et espère que les salariés vont réussir à s'exprimer.

Mme Marion STEPHAN déplore que les ASH ne soient pas inclus dans cette démarche car si des actions sont mises en place avant de les avoir entendu, cela risque de poser problème.

Mme RIBEREAU explique la difficulté à mener de front plusieurs réorganisations.

M. DOUCHAIN précise que cela a été rectifié dans la rétrospective car certaines tâches des ASH s'associent aux soins et aux tâches des AS.

Mme Marion STEPHAN demande ce qui ressort de l'enquête menée auprès des ASH.

Mme RIBEREAU précise qu'un travail sur la répartition des tâches entre l'équipe des AS et l'équipe des ASH sera investi en janvier.

Pour M. LE BORGNE il est inévitable de faire le lien entre les deux métiers pour une cohérence des actions mises en place. Si cela n'est pas fait cela risque à terme de bloquer.

M. ESNAULT précise que des échanges pourront s'organiser au niveau des équipes.

Mme RIBEREAU poursuit le point avec le **plan d'action** à venir :

- Réunion équipe AS, Anne BARON, Matthieu DOUCHAIN et Estelle RIBEREAU => Jeudi 14 décembre à 14h15
- Rencontre individuelle aide-soignant CDI et CDD – Estelle RIBEREAU (organisation souhaitée, point d'amélioration dans le service etc...) => semaine 51 et 1
- Recrutement d'une IDE coordinatrice (fiche de poste) mise à l'affichage semaine 50
- Co-construction de nouvelles grilles de roulement prenant en compte les besoins des

patients, l'articulation vie privée/vie pro des AS et favorisant l'attractivité pour ce service.

Recrutement :

- 2 CDD AS débuteront le 8/01/2024
- 2 entretiens AS à venir pour éventuelles prises de poste en janvier
- 2 approches AS intéressés (en cdi dans d'autres établissements)

M. LE BORGNE interroge sur le motif d'embauche des CDD : soutien ou remplacement ?

Mme RIBEREAU précise qu'il s'agit de remplacements, mais que l'idée est de transformer les contrats en CDI. Il y a 10 CDI non pourvus sur 22.

Mme Michelle CREACH remarque que cela représente la moitié des équipes. Ceci est conséquent.

Mme Marion STEPHAN s'inquiète de cette situation qui pourrait engendrer du retard dans la reformulation des grilles.

Mme RIBEREAU affirme que les salariés peuvent soumettre leurs souhaits, l'encadrement vérifiera la faisabilité entre leurs doléances et la sécurité des patients.

M. ESNAULT ajoute que les entretiens individuels permettent aussi de confirmer les souhaits et recueillir les retours des salariés.

Pour M. Franck MONFORT, il faut tout de même faire attention à la régularité des grilles proposées. Il est indispensable qu'elles soient en accord les règles négociées et signées entre les syndicats et la Direction.

Pour M. DOUCHAIN ce sera le cas, les nouvelles grilles seront présentées en CSE au préalable. L'urgence est de travailler sur l'attractivité intérieure mais aussi extérieure.

M. Franck MONFORT prévient qu'une vigilance sera faite à ce sujet. Le dialogue social est compliqué en ce moment.

M. ESNAULT dit qu'un échange avec les salariés sera fait. Si leurs souhaits ne permettent pas de construire des grilles conformément aux accords d'entreprise, la Direction reviendra vers les syndicats pour présenter les difficultés auxquelles elle sera confrontée.

M. Jacques LE BORGNE maintient qu'il lui paraît difficile de travailler 12H au SMR neurologique. M. Franck MONFORT ajoute que, dans la durée et en fonction de l'âge du salarié, cela pourrait s'avérer compliqué. Cela est déjà le cas pour les salariés du social.

M. MOGAN dit que ce ne sera probablement pas cette réponse. La réorganisation des temps amène aussi à la réflexion de la réorganisation des tâches. La planification des soins sera un outil utile pour trouver un juste équilibre. Le travail sera minutieux.

Mme Michelle CREACH souhaite revenir sur les projets de répartition : si certaines des tâches sont enlevées aux AS, cela va se répercuter sur d'autres services.

M. ESNAULT précise que tous les plans d'action ne seront pas forcément mis en place, il y aura une étude de faisabilité.

Mme RIBEREAU prendra en considération les contraintes de chacun.

- SMR Polyvalent : M. JEGO prend la parole à ce sujet.

Grande orientation	Action	Fait le
Codage PMSI	Sensibiliser sur l'importance du codage à la fin du séjour (notamment quand le patient est hospitalisé et que son état se dégrade)	Formation effectuées le 28 et 30/11
Codage PMSI	Prévoir un rappel 1 ou 2 jours après l'entrée pour mettre à jour le bilan de dépendance IDE / AS	Formation effectuées le 28 et 30/11
Codage PMSI	Prévoir un rappel / une formation aux nouveaux arrivants et remplaçants (notamment avant l'été) sur le codage	Formation effectuées le 28 et 30/11
Gestion des entrées et sorties	Remettre en place l'accès au DMP (boîtier avec carte CPS) pour que les médecins puissent avoir accès aux documents directement	Attente retour service informatique
Gestion des entrées et sorties	S'assurer de la complétude des dossiers à l'arrivée des patients (notamment CR d'hospitalisation, interprétations des radios, lettres de liaison)	Difficultés restantes selon les adresseurs avec documents parfois consultables sur DMP ou messagerie sécurisée des médecins : attente de retour service informatique sur ces points
Gestion des entrées et sorties	Déléguer la récupération des éléments manquants aux secrétaires médicales (notamment radio et demandes de transports) NB : besoin de proximité avec les patients + en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, la demande de transport resterait à la charge de l'équipe soignante	Difficultés restantes selon les adresseurs avec documents parfois consultables sur DMP ou messagerie sécurisée des médecins : attente de retour service informatique sur ces points

Gestion des entrées et sorties	Transférer aux secrétaires médicales les prises de RDV non urgents (délais supérieurs à 15 jours, RDV qui ne concernent pas l'hospitalisation)	Mise en place d'une IDE coordo
Gestion des entrées et sorties	Entrer en contact avec Cerballiance pour annuler les diffusions en doublon des résultats biologiques (informatisé et fax) automatiques	Fait le 18/10
Gestion des entrées et sorties	Identifier les patients qui vont avoir un besoin d'accompagnement social dès l'entrée	sept-23
Gestion des entrées et sorties	Responsabiliser dès l'entrée les familles sur la sortie	sept-23
Gestion des entrées et sorties	Contacteur les IDE libéraux dès que les soins sont lourds pour leur apporter des explications	
Gestion des entrées et sorties	Prioriser et répartir les tâches de préparation de la sortie en staff social	nov-23

La problématique des interruptions de tâches dues à la téléphonie est en cours d'étude avec le service informatique.

Une réflexion sur la mise en place d'un standard unique aux heures de fermeture de l'accueil de Ty Yann est également en cours.

La mise en place d'un créneau horaire dédié aux appels des familles est envisagée.

En résumé :

- RH :
 - Confirmation du recrutement en CDI 1,4 ETP AS (recrutement en cours de finalisation 0,9 ETP et 0,5 ETP)
 - Recrutement d'une IDE coordinatrice à temps plein
- Logistique magasin :
 - Une nouvelle organisation du magasin sera présentée à l'encadrement dans les semaines à venir et ensuite montrée au service. Il ne s'agit pas de transfert de tâches mais une automatisation de certaines d'entre elles.
- Codage PMSI
 - Formations réalisées les 28 et 30 Novembre. Elles seront à maintenir par la suite.
- Gestion des appels :
 - Travail en cours avec le service informatique pour revoir la cascade du répondeur. Le SMR Polyvalent correspond à la dernière touche.
 - Réflexion sur la mise en place d'un standard unique aux heures de fermeture de l'accueil de Ty Yann (après 18h en semaine et le week-end).
 - Réorganisation sur la possibilité d'appel des familles : à l'heure actuelle elles appellent tout au long de la journée, la mise en place d'un créneau horaire est envisagée.

Mme Manon HUMILY demande si le poste d'IDEC est un poste en CDI.

M. JEGO confirme et précise qu'il sera à l'affichage. Il est à pourvoir à partir du mois de janvier 2024.

Mme Elisabeth STEPHAN souhaite savoir si un remodelage des plannings est prévu.

M. JEGO confirme : la dynamique du changement se fera de la même manière que le SMR neurologie mais avec une problématique moindre car il existe moins de difficultés de recrutement ; la discussion est ouverte, la composante des accords d'entreprise et les souhaits du personnel seront pris en compte.

Mme Elisabeth STEPHAN précise que des modifications des amplitudes horaires ou encore des plannings ont déjà été testées et que cela s'est avéré compliqué.

M. Jacques LE BORGNE interroge sur la mise en place d'entretien individuel.

M. JEGO déclare que ce n'est pas prévu pour le moment car il n'y a pas d'urgence. Mme YEOMAN s'en chargera à son retour. La priorité sera donnée au dialogue avec les équipes.

M. DOUCHAIN précise que le plan d'étape actuel est le recueil de données.

Selon M. MOGAN il n'est pas possible d'anticiper les besoins et les attentes des salariés. Il faut procéder par étape : entretien avec les salariés puis convergence des plannings au regard des besoins et attentes des salariés mais aussi des patients. Un consensus peut être trouvé et pourra satisfaire les différents protagonistes. La vigilance concernant ce sujet est entendue.

M. Yann KERNEUR demande si les nouveaux salariés pourront bénéficier de la reprise entière de leur ancienneté.

M. ESNAULT précise que ce n'est pas prévu.

M. Jacques LE BORGNE suggère que cela soit intégré dans la réflexion sur l'attractivité.

Départ à 15h27 de Mme RIBEREAU et de M. JEGO

Point 10 : Avis sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et le Plan Global de Financement Pluriannuel 2024-2028

M. DOUCHAIN est invité à donner quelques éléments de contexte :

L'évolution de l'activité



	EPRD 2023	EPRD 2024	Ecart J	Ecart %
SSR HC	82 309	82 219	-90	-0,11%
SSR HTP	38 504	38 984	480	1,25%
MCO médecine	1 865	1 970	105	5,63%
MCO dialyse	4 625	5 000	375	8,11%
TOTAL	127 303	128 173	870	0,68%
	Anticipé 2023	EPRD 2024	Ecart J	Ecart %
Centres de santé	16 290	20 209	3 919	24,06%

En 2024, la Fondation prévoit une hausse de 0,54% de son activité par rapport à l'EPRD 2023 avec une évolution de +0,15% sur le SMR de Roscoff et +0,20 % sur le site de BREST.

Le secteur MCO progresse de 7,40%.

L'activité 2024 des centres de santé progresse de 24,06% avec la montée en charge progressive suite à l'ouverture du site de Morlaix.

M. MOGAN précise que l'augmentation de l'activité en 2024 des centres de Santé s'expliquent par le fait que le calcul a été effectué sur une année pleine versus un début d'activité en 2023 en septembre.

M. DOUCHAIN poursuit et précise qu'il est attendu en 2024 une stabilité de l'activité sur les différents sites :

Unités Fonctionnelles SSR	Mode PEC	réel au 31/12/2022 (1)	2023 EPRD (2)	2024 EPRD (3)	Variations	
					3-2	3-1
SSRS locomoteur	HC	6 931	8 030	8 050	20	1 119
	HTP	8 963	9 000	9 000	0	37
SSRS neurologie	HC	13 736	13 870	13 890	20	154
	HTP	3 957	3 875	3 960	85	3
SSRS cardiovasculaire	HC	5 310	6 205	6 215	10	905
	HTP	2 629	3 750	3 750	0	1 121
SSRS enfants adolescents	Neuro et loco HC	2 001	1 825	1 825	0	-176
	Neuro et loco HTP	2 149	1 875	2 100	225	-49
	Respi HC	341	365	450	85	109
	Respi HTP	19	0	100	100	81
	Phobies scolaires	0	365	366	1	366
	Nutrition HTP	94	0	100	100	6
SSRS nutrition et respiratoire	Nutrition HC	2 824	3 285	2 800	-485	-24
	HC	12 116	12 045	12 200	155	84
Hôpital de jour	HTP	743	750	800	50	57
	HTP	459	625	530	-95	71
SSR Post urgences	HC	0	913	920	7	920
SSR polyvalents locomoteur	HC	0	1 825	1 830	5	1 830
TOTAL	HC	43 259	48 728	48 546	-182	5 287
	HTP	19 013	19 875	20 340	465	1 327
TOTAL sites de Roscoff		62 272	68 603	68 886	283	6 614

SSR polyvalents	HC	16 419	17 338	17 386	48	967
	HTP	4 551	4 750	4 763	13	212
SSR pédiatriques	HC	4 003	4 563	4 576	13	573
	HTP	6 025	7 500	7 500	1	1 475
SSRS addictologie	HC	11 168	11 680	11 712	32	544
	HTP	371	380	381	1	10
SSRS cardiovasculaire	HTP	6 083	6 000	6 000	0	-83
TOTAL	HC	31 590	33 581	33 673	92	2 083
	HTP	17 030	18 629	18 644	15	1 614
TOTAL site de Ty Yann		48 620	52 210	52 317	107	3 697
TOTAL GENERAL SSR		110 892	120 813	121 203	390	10 311
					0	0
dont HC		74 849	82 309	82 219	-90	7 370
dont HTP		36 043	38 504	38 984	480	2 941
					0	0
Médecine	HC	450	365	420	55	-30
	HTP	1 424	1 500	1 550	50	126
Hémodialyse	Séances	4 654	4 625	5 000	375	346
TOTAL MEDECINE		6 528	6 490	6 970	480	442
Centres de santé (Roscoff, St Thégonnec, Morlaix)		14 435	16 290	20 209	3 919	5 774

Il y a eu 2% d'augmentation en 2023 et il est prévu 4 % pour 2024.

M. Jacques LE BORGNE interpelle sur les prévisions concernant les SMR neurologie et polyvalent. Il s'agit de services lourds et une nouvelle fois il leur est demandé une augmentation de l'activité.

M. DOUCHAIN explique que l'année 2024 correspond à une année bissextile. Les prévisions sont calculées en tenant compte de chaque jour de l'année. Cela correspond à 48 patients en plus pour cette seule journée.

M. Louis CASTEL demande si l'augmentation attendue pour l'hémodialyse est due à une offre supplémentaire.

M. DOUCHAIN précise que les chiffres présentés ne sont pas exhaustifs, il est certain que le nombre de patients dépassera les 5000 pour cette année. Le prévisionnel tient à peine compte de l'augmentation de cette année. Il y a une bonne dynamique d'activité sur ce service.

Pour conclure, le compte de résultats est à l'équilibre, la perspective est un maintien des recettes :

	PREVISIONS 2024		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	40 760 000,00	48 870 600,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 - Charges à caractère médical	4 900 000,00	3 000 000,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	10 026 500,00	7 992 800,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation financières et exceptionnelles	4 176 900,00		
TOTAL DES CHARGES	59 863 400,00	59 863 400,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00		RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	59 863 400,00	59 863 400,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Le tableau ci-dessus tient compte des prévisions suivantes :

- Les recettes en K€

Dépenses	Anticipé 2023 (A)	EPRD 2024 (B)	Ecart
			B-A
Titre I : charges de personnel	39 200	40 760	1 560
Titre II : charges à caractère médical	4 300	4 900	600
Titre III : charges à caractère général & hôtelier	9 900	10 026	126
Titre IV : charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	5 005	4 177	-828
TOTAL	58 405	59 863	1 458

- Les dépenses en K€

Produits	Anticipé 2023 (A)	EPRD 2024 (B)	Ecart
			B-A
Titre I : produits de l'assurance maladie	48 183	48 870	687
Titre II : Autres produits de l'activité hospitalière	2 900	3 000	100
Titre III : Autres produits et reprises de provisions	7 562	7 993	431
TOTAL	58 645	59 863	1 218

Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) 2024-2028 est donc définit comme suit :

- Perspectives de maintien des recettes DAF, MCO et DMA : +1%.
- Inscription de nombreuses mesures d'efficience sur les dépenses.
- Autofinancement du renouvellement courant.
- Recherche du maintien des équilibres financiers sur le moyen et long terme par le fonctionnement avec la SCI qui porte les projets immobiliers du site de Ty Yann mais forts impacts sur le titre 3 des coûts croissants des travaux immobiliers et des taux d'intérêts des emprunts.
- Prise en compte des travaux de rapatriement des activités du site de Saint-Luc sur la presqu'île de Perharidy et des conséquences sur les comptes à partir de 2026 : accroissement du titre 4 des dépenses d'amortissements et frais financiers et économies des dépenses du titre 1 de frais de personnel.

Le niveau des investissements atteint 20.768 K€ et les opérations majeures portent principalement sur :

- Le rapatriement du service de SSRS cardiovasculaires sur le site de Perharidy : 8.073 K€,
- Des travaux d'agencements spécifiques sur le pôle enfance familles et la balnéo : 2.000 K€,
- Immobilisations financières : 2.700 K€,
- Des travaux sur les services annexes : 2.330 K€,
- Réseau de chaleur, ITE, étanchéité, mises aux normes, PSE ... : 2.530 K€

Ces investissements s'accompagnent de la libération du solde de l'emprunt (2.825 K€) contracté à hauteur de 7.000 K€.

Les autres investissements immobiliers portés par la SCI BREIZH santé : un pôle « enfance-famille » et un plateau ambulatoire adultes sur le site de Brest sont inscrits pour un montant de 21.167 K€.

Pour conclure :

La réalisation de l'EPRD et du PGFP devient un exercice complexe en raison de toutes les incertitudes qui s'imposent aux établissements :

- Les projets architecturaux indispensables que mène la Fondation impactent davantage les budgets du fait de la forte hausse des taux d'emprunts sur les marchés et de l'inflation galopante des coûts immobiliers. A cela s'ajoute également les retards dans les démarrages des projets du fait de l'absence de réponses des acteurs du bâtiment.
- Sur la partie exploitation, l'inflation qui impacte les comptes 2023 principalement sur l'énergie et l'alimentaire n'a pas fait l'objet, à ce jour, de prise en compte par l'ARS ni par les fournisseurs d'énergie, ce qui laisse craindre une amputation dans les années à venir des moyens disponibles au profit du soin et des patients.
- Un manque de visibilité sur le nouveau mode de financement de l'activité SMR entré pourtant en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Disposer de la simulation calibrée au périmètre 2022, dont la diffusion a été plusieurs fois repoussée, et qui reste non disponible à la date de rédaction de ce rapport, aurait permis d'affiner l'impact de ce changement de paradigme.

M. MOGAN demande à soumettre un avis sur l'EPRD et le PGFP au CSE :

POUR : 2

ABSTENTION : 1

CONTRE : 14

M. LE BORGNE explique le désaccord de la CGT en raison des objectifs non compatibles avec les moyens humains en place et par la recherche d'augmentation de l'activité au détriment du bien-être au travail des salariés.

Point 11 : Information sur le CPOM du socle sanitaire

M. MOGAN s'exprime à ce sujet.

Le CPOM socle 2024-2028 est imposé par l'ARS. Il amène à la signature l'ensemble des structures avant le 31/12/2023.

Le délai s'explique avec la validation en octobre dernier du projet régional de santé de 3^{ème} génération par les instances de démocratie sanitaire. Il y a également à prendre en compte le dépôt des autorisations. Cela n'empêchera pas le travail dès le début 2024 de l'audit du CPOM actuel et l'instruction de l'annexe 1 à savoir les objectifs stratégiques. L'ensemble sera présenté en CSE avant la fin de l'année 2024.

Contenu du CPOM socle de la Fondation Ildys :

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2028

Entre les soussignés :

L'Agence Régionale de Santé Bretagne
CS 14253
35042 RENNES Cedex

Représentée par sa Directrice Générale, Elise NOGUERA

Et

FONDATION ILDYS
R ALAIN COLAS
29218 BREST

N° FINESS juridique : 290000546
N° SIREN : 777 629 288

Représenté par le ou la représentant(e) légal(e) de l'établissement, dûment mandaté(e) à cet effet,

Agissant pour le compte du ou des site(s) suivant(s) :

290000827 - FONDATION ILDYS SITE DE TY-YANN
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY
290000983 - FONDATION ILDYS SITE ST LUC

ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT

Le contrat est prévu pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024.
Les annexes prendront effet à leur date de signature.

ARTICLE 7 – ANNEXES

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens se compose comme suivant :

- Un contrat socle
- Une annexe 1 : objectifs stratégiques
- Une annexe 2 : reconnaissances contractuelles
- Une annexe 3 : financements
- Une annexe 4 : convention à l'aide sociale départementale (uniquement pour certains établissements disposant d'une activité de soins longue durée et sur accord du conseil départemental)

M. DOUCHAIN prend le relai et présente l'annexe 2 :

ANNEXE 2 : RECONNAISSANCES CONTRACTUELLES

Site d'implantation	Reconnaissance	Modalité	Forme	Date d'effet	Dernière capacité reconnue
290000827 - FONDATION ILDYS SITE DE TY-YANN	R4 - Soins palliatifs	W2 - Lits identifiés (SSR) - adulte	01 - Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	09/12/2019	2
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	R4 - Soins palliatifs	N2 - Lits identifiés (Médecine) - adulte	01 - Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/12/2018	2
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Hôpital de proximité			28/03/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Prise en charge des obésités complexes			01/07/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Prise en charge des patients amputés, appareillés ou non			01/07/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Prise en charge des troubles cognitifs et comportementaux des patients cérébro-lésés			01/07/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Prise en charge en réadaptation neuro-orthopédique			01/07/2023	
290000983 - FONDATION ILDYS SITE ST LUC	Prise en charge en réadaptation PRECOCO Post-Aiguë Cardiologique			01/07/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Prise en charge en réadaptation PRECOCO Post-Aiguë Neurologique			01/07/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Prise en charge en réadaptation PRECOCO Post-Aiguë Respiratoire (PREPAR)			01/07/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Prise en charge en unités de soins dédiées aux personnes en état de conscience altérée			01/07/2023	
290000975 - FONDATION ILDYS SITE DE PERHARIDY	Equipe mobile d'expertise en réadaptation (EMER) neuro-locomotrice			01/06/2019	

Mme Maggy CONAN interroge sur la non intégration de la pédiatrie.

M. DOUCHAIN explique que la désignation des établissements pédiatriques qui vont porter les expertises du pôle handicap et des troubles du langage, est en attente mais il y a une reconnaissance de l'hyperspécialisation concernant les prises en charge de patients qui ne rentrent pas dans le cadre du SMR classique, il était important qu'elles soient listées.

Pour M. COGEN il s'agit d'un premier pas vers des labels supplémentaires. Cela représente des opportunités pour obtenir des financements supplémentaires même s'il n'existe pas de garantie.

**Arrivée à 16h de Mme Clémence KERNEIS, Mme Marine SQUIBAN et Mme Aurélie PAMBREN
Départ à 16h02 de M. DOUCHAIN**

Point 15 : Avis sur les grilles horaires des services DAPE, PEAD, PFS et Pont Neuf

M. MOGAN intervient pour ce point et rappelle le contexte : il avait été présenté en octobre le projet de la mise en place de la semaine à 4 jours. Ce travail est soumis aujourd'hui à avis du CSE.

A cela s'ajoute la modification de la fiche de poste des coordinateurs suite à une réunion en janvier 2023 avec le Conseil Départemental qui avait demandé une meilleure lisibilité des tâches entre les cadres et ces mêmes coordinateurs. Cela a fait l'objet d'une réunion de travail qui a permis de mettre en évidence une distinction du poste de coordinateur en milieu ouvert et en hébergement et de définir les missions de celui-ci.

PEAD : Grilles présentée par Mme SQUIBAN en remplacement de Mme CORNEC.

Les grilles ont été travaillées avec les équipes conformément à l'accord des négociations annuelles obligatoires. Elles ont obtenu un avis favorable de l'ensemble des salariés avec la possibilité d'un choix entre les semaines à 4 jours et les semaines à 5 jours, celui-ci est stipulé près de la signature du salarié.

Mme Michelle CREACH souhaiterait qu'un vote pour chaque grille des services soit établi.

Le vote de la grille pour le service PEAD est donc demandé.

POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

M. MOGAN remercie pour ce vote et précise que leur mise en place se fera à partir du 01/01/2024.

PFS : Mme SQUIBAN prend la parole.

Les grilles concernent les salariés du PFS de Brest et de Landivisiau ainsi que la coordinatrice. L'ensemble des éducateurs ont voté pour la semaine à 4 jours après présentation des roulements.

Mme Michelle CREACH remarque que les salariés ont tous une semaine à 5 jours dans leur roulement.

Mme SQUIBAN concède effectivement la présence d'un samedi travaillé par mois.

Mme Stéphanie QUINIOU remarque que les temps de pause ne sont pas présents.

Mme SQUIBAN explique qu'il s'agit de temps correspondant aux repas thérapeutiques. Ces temps sont donc comptabilisés car rémunérés.

Mme Michelle CREACH demande un vote au CSE :

POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

L'avis du CSE est favorable.

DAPE : Mme KERNEIS intervient à ce sujet.

L'équipe est constituée de trois éducateurs. Le roulement se fait sur 3 semaines : une à 32H, une à 37H et une dernière à 36H. Il existe également des temps de repas thérapeutiques. La réunion de service est fixée le mercredi d'où la présence des 3 éducateurs cette journée.

Il convient de préciser que les amplitudes horaires sont intéressantes pour faire le lien avec l'astreinte et elles permettent aussi d'agir plusieurs fois sur les mêmes situations dans une même période hebdomadaire. C'est le seul service de jour permettant cet accompagnement sur le pôle social, il est en adéquation avec le projet de service qui a été travaillé en ce sens.

Pour Mme CREACH la grille ne devrait pas poser de problème car les week-ends sont attractifs et demande un vote :

POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le vote du CSE est unanime.

Départ à 16h10 de Mme KERNEIS

PFGP : la parole est donnée à Mme PAMBRUN.

Le service du PFGP est également un service d'accueil de jour accueillant des enfants de 0 à 6 ans sur des journées continuent avec des repas thérapeutiques. Le roulement est fait sur des semaines de 4 jours avec une ouverture 1 samedi sur 2 avec des visites médiatisées.

L'équipe est constituée d'une coordinatrice de projet, Mme LE BERRE et de deux auxiliaires qui ont pour mission d'encadrer les droits de visite.

M. MOGAN demande l'approbation de la grille avant le passage à la grille du Pont Neuf petits :

POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

La grille est approuvée par le CSE.

M. Yann KERNEUR demande confirmation du bilan dans 3 mois.

Mme PAMBRUN confirme. Cette mention a été retranscrite par les salariés lors de la signature.

Pont Neuf Petits : Mme PAMBRUN poursuit avec les grilles de ce service.

Le travail de cette grille a été fait avec les équipes dans le respect des contraintes RH et en fonction des doléances des salariés. Chacun d'eux en a été informé.

Les jours où le salarié ne travaille que 3 heures correspondent aux réunions de service.

Mme Agnès GRONDIN confirme l'approbation des salariés sous réserve de la possibilité d'apporter des modifications si cela ne convenait pas ou si les salariés se trouvaient en difficulté. Le point positif a été la suppression des coupes : cela va permettre d'effectuer le travail administratif.

Mme PAMBRUN précise que les conjonctures personnelles des salariés ont été prises en compte. Les nouvelles grilles seront mises en place à partir du 18/12/2023 à la demande des salariés.

Mme Michelle CREACH approuve le fait que la mise en place soit à une date ultérieure au vote du CSE. Les grilles sont soumises au vote.

POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

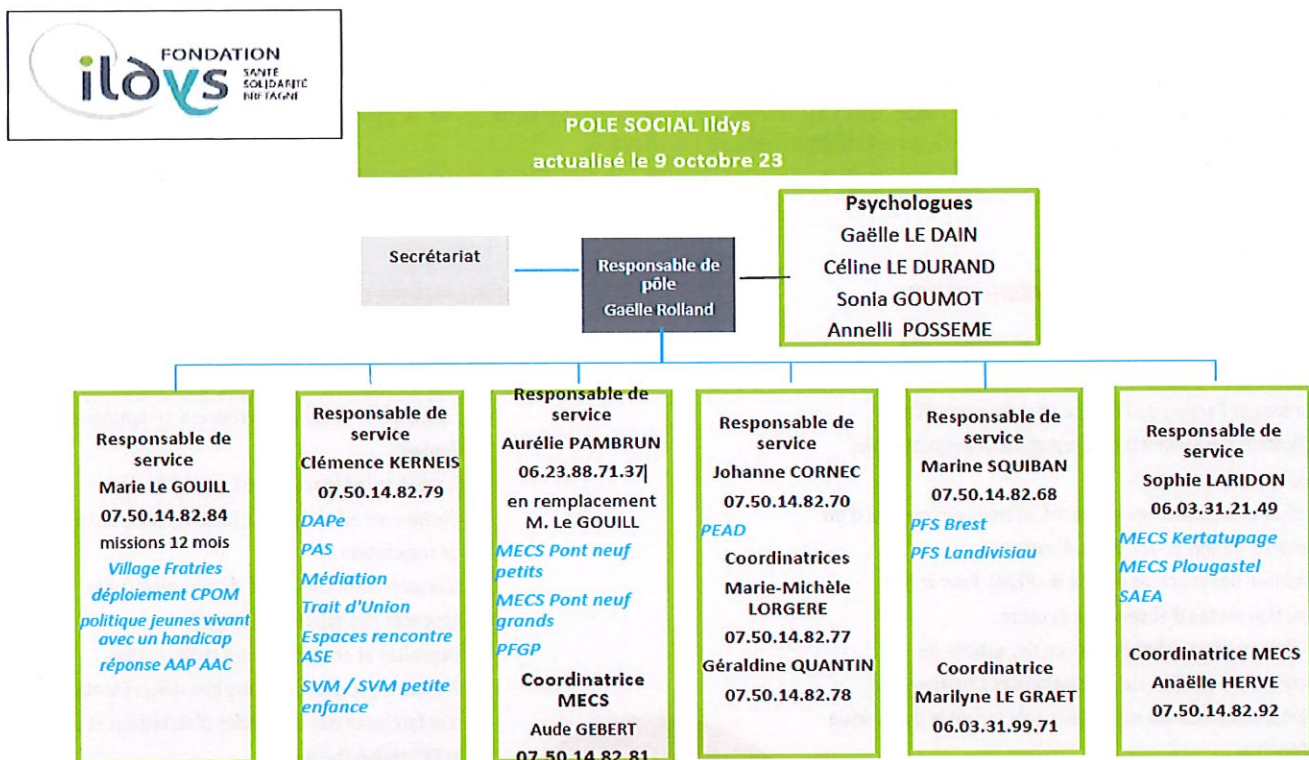
Le CSE émet un avis favorable.

Les grilles de Pont Neuf Grands seront présentées en janvier ou février 2024.

M. MOGAN déclare que les plannings des foyers de Kertatupage et de Plougastel sont en cours d'élaboration mais elles sont bien avancées.

Point 14 : Information sur l'organigramme du pôle social et évolution des fiches de poste des coordinateurs

L'organigramme du pôle social est présenté au CSE.



Mme PAMBRUN prend la parole pour faire le point sur les évolutions de poste des coordinateurs en hébergement.

Présentation du Powerpoint qui reprend l'origine de la demande, les étapes du projet et la méthode de travail :

Courant 2022, le souhait de la Direction était de clarifier la fonction de ce poste suite à un recrutement ayant eu lieu sur le Pont Neuf et des observations faites par le Département.

Un travail a donc été construit pour élaborer la fiche de poste. Le fil conducteur a toujours été l'enfant accueilli. Plusieurs étapes ont été nécessaires : rencontre entre professionnels (cadres et coordinateurs), présentation de la méthode de travail, définition du domaine des compétences, etc...

La dernière étape a consisté à la présentation des missions en réunion cadre avec l'ensemble des coordinatrices du pôle social en novembre 2023.

Un point est souligné sur la question des plannings : le réajustement est effectué par la coordinatrice qui fait des propositions et le chef de service valide.

M. MOGAN précise que la fonction de la coordinatrice est un appui technique des équipes vis-à-vis des projets des jeunes. Elle réalise les ajustements nécessaires si besoin.
Les cadres ont la responsabilité des questions RH (plannings, congés, ...).

Pour finir, Mme PAMBRUN présente les domaines de compétences :

- Savoir-faire : connaissance dans le domaine de la protection de l'enfance, capacité de coordonner un projet, représenter la Fondation auprès des autorités compétentes, etc
- Savoir être : notion d'urgence, écoute, analyse, etc

M. Jacques LE BORGNE demande si les missions du coordinateur ont un impact sur la fiche de poste du chef de service ce que confirme Mme PAMBRUN et précise que cela fait bien partie de la fonction de cheffe de service. Dans ce cas, il demande à avoir une présentation dans un prochain CSE de la fiche de poste des chefs de service.

Départ à 16h45 de Mme PAMBRUN

Mme SQUIBAN intervient pour la suite du point. Les mêmes démarches ont été mises en place : les professionnels de chaque service ont été invités à réfléchir sur une grille représentative de chacun de leur poste. Le PFS et le PEAD avait déjà effectué ce travail.

La finalité du travail a été présentée aux coordinatrices qui ont pûes apporter quelques modifications.

ANIMER LES EQUIPES ET COORDONNER L'ACTION

- Participer à la création et à la mise en œuvre d'une dynamique collective
- Coordonner l'action de l'équipe éducative et veiller à l'utilisation des supports d'information et des protocoles (dossier unique usager).
- Planifier et organiser les instances internes en fonction d'un calendrier définit et des dates d'audience
- Animation des réunions équipe du PEAD. Pour le PFS, animation en cas d'absence de la cadre.
- Rendre compte au chef de service des actions de coordination menées, de l'évolution des situations des enfants, des éléments marquants concernant la dynamique de l'équipe.
- PFS : Rencontrer les nouvelles AF, rédaction du questionnaire de pré-embauche. En cas de difficulté avec un AF, la coordinatrice effectue le premier RDV pour éclaircir la situation.

COORDINATEUR
MILIEU OUVERT
POLE SOCIAL

DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE ET UNE METHODE DE VEILLE

- Garant du projet de l'enfant (rédaction du PPE, respect des droits de visite et d'hébergement ...)
- Coordonner et animer la réunion de synthèse de l'enfant
- Rappel de la rédaction de l'ensemble des documents administratifs (MDPH, EBM, dossier de majoration...)
- S'assurer de la continuité de service lors des absences des salariés (fil rouge)
- Organiser et coordonner les replis / relais
- Présence des coordinateurs lors des présentations d'enfant pour des demandes d'admission et pour le PFS recherche d'AF.
- Veille législative et des décisions institutionnelles.

ASSURER UN ENCADREMENT TECHNIQUE DE L'EQUIPE

- Appuyer les référents éducatifs pour les rdv familles, partenaires, lecture du rapport aux familles et les audiences si la situation le nécessite. C'est également le cas si besoin d'un recadrage.
- Soutenir la rédaction des écrits professionnels et effectuer la première relecture de l'ensemble des écrits.
- Informer le secrétariat des mouvements mensuels pour le suivi de l'activité,
- Pour le PFS : tableau des relais + CP pour toutes les situations à faire chaque mois.

DEVELOPPER ET ENTREtenir LE TRAVAIL EN RESEAU

- Coordonner l'action avec les partenaires (Ex : réunion synthèse ASE, soin, école, PCPE)
- Rencontre biannuelle avec les cadres ASE et référent ASE pour faire le point sur les situations du secteur.

Le travail de la coordinatrice en milieu ouvert est particulier, il n'y a pas seulement un accompagnement des enfants mais il y a également un accompagnement des assistants familiaux pour le PFS et des parents pour le PEAD. Il était important que cette mention apparaisse dans la fiche de poste.

M. Franck MONFORT interroge sur la représentation de la Fondation au tribunal.

Mme SQUIBAN indique que cette tâche incombe aux éducateurs et que parfois la présence de 2 personnes est nécessaire pour les situations complexes.

Départ à 17h de Mme SQUIBAN

Point 13 : Information sur le CPOM du pôle social

M. MOGAN fait le point sur la situation actuelle.

Le CPOM social correspond aux négociations des moyens alloués. En septembre 2022, la Direction France Famille a présenté la méthodologie du prochain CPOM de 2023 à 2026. Cette méthodologie comprend quatre temps : diagnostic, définition des objectifs, discussions des moyens et enfin signature. Le planning imposé est contraignant.

Malgré une présentation des difficultés de prise en charge sur le secteur de la protection de l'enfance et du handicap au Conseil Départemental celui-ci allouait 1 % de budget : cela ne permettait pas d'avoir une visibilité sur l'avenir.

En juillet 2023, il avait été annoncé 3.5 % : à quelques euros près les comptes permettaient un certain équilibre. Mais par la suite, le Conseil Départemental a annoncé une prise en charge de 1.5%. Plusieurs négociations ont abouti au final à une prise en charge à 2.16 % : cela donne donc un différentiel de 124 116 €.

Aujourd'hui le bureau du Conseil d'Administration confirme ce différentiel. Il est prévu une rencontre avec le Conseil Départemental le 18/12/2023.

Mme Maggy CONAN souhaite savoir si cette réunion aboutira à une signature.

Pour M. COGEN, il s'agira d'établir un rapport de force. Si l'enveloppe ne peut être négociée il faudra que le Conseil Départemental dise où le budget devra être imputé : cela représente tout même 2 assistants familiaux en moins pour le PFS et -1.5 place en foyer. Les réformes dans ce secteur ne sont pas suffisantes compte tenu des besoins. La Fondation Ildys souhaite préserver son périmètre d'activité mais doit aussi maintenir l'équilibre.

M. MOGAN ajoute que la Fondation est seule à pouvoir proposer aux enfants accueillis un passage par plusieurs services au sein de la structure. C'est très positif et c'est ce qui sera mis en valeur lors de cette réunion.

M. Franck MONFORT salue le travail accompli depuis quelques années par la Direction. La situation s'est malgré tout améliorée.

Point 8 : Point sur le rapprochement avec l'EHPAD La Retraite

M. COGEN fait un état des lieux de la situation : le dossier complet a été transmis à l'ARS et au Département. Le transfert des autorisations à la Préfecture demande un délai d'une quinzaine de jours. Il y aura par la suite l'instruction au commissaire aux apports (clôture des comptes) qui aboutira

à la signature.

M. ESNAULT présente quant à lui la situation au niveau RH : il sera proposé à la Directrice de l'EHPAD La Retraite la mise en place, à partir du 31/12/2023, du même accord que le reste de la Fondation, à savoir :

- ⇒ Proposition signature accord durée et aménagement du temps de travail et congés payés
- ⇒ Contrats identiques complémentaire santé et prévoyance à signer pour l'année 2024
- ⇒ Formation de l'encadrement par le service des Ressources Humaines

Cela permettrait aux salariés d'avoir une meilleure visibilité sur l'année 2024 et de ne pas subir de changements en cours d'année.

M. Jacques LE BORGNE et M. Louis CASTEL trouvent que le délai est court.

M. ESNAULT précise que les accords sont déjà existants, leur approbation n'est pas obligatoire mais conseillée.

Départ à 17h20 de M. Franck MONFORT

Point 4 : Avis sur le changement de contrats de complémentaire santé et prévoyance

M. ESNAULT présente les différentes propositions retenues par M. LEBLOND.

Complémentaire santé :

LA MEILLEURE PROPOSITION 2024 : PROPOSITION 1 GROUPE VYV

FRAIS DE SANTE

SANS MAINTIEN DE TAUX

TAUX 2023	BASE (OBLIGATOIRE)	OPTION 1	OPTION 2
Salarié	1.08 % PMSS 41.73 € + 3 %	1.46 % PMSS 56.41 € + 4 %	1.98 % PMSS 76.50 € + 6 %
Salarié + 1 enfant	1.96% PMSS 75.73 € + 5%	2.67 % PMSS 103.17 € + 6 %	3.24% PMSS 125.19 € + 7 %
Salarié + 2 enfants et plus	2.84 % PMSS 109.74 € + 5%	3.70 % PMSS 142.96 € + 6 %	4.50 % PMSS 173.88 € + 7 %
Couple	2.22 % PMSS 85.78 € + 5%	3.27 % PMSS 126.35 € + 6%	4.02 % PMSS 155.33 € + 7 %
Couple + 1 enfant	3.08 % PMSS 119.01 € + 5%	4.29 % PMSS 165.76 € + 6 %	5.26 % PMSS 203.24 € + 7 %
Couple + 2 enfants et plus	3.94 % PMSS 152.24 € + 5%	5.18 % PMSS 200.15 € + 6%	6.50 % PMSS 251.16 € + 7 %

Attention : Calcul sur la base du Plafond Mensuel Sécurité Sociale 2024 : 3 864 Euros

LA MEILLEURE PROPOSITION 2024 : PROPOSITION 2 GROUPE VYV

FRAIS DE SANTE

MAINTIEN DES TAUX POUR LES EXERCICES 2024 et 2025

TAUX 2023	BASE :		OPTION 1 :		OPTION 2
Salarié	1.10 % PMSS + 5 %	42.50 €	1.49 % PMSS + 6 %	57.57 €	2.02 % PMSS 78.05 € + 8 %
Salarié + 1 enfant	2.00 % PMSS + 7 %	77.25 €	2.73 % PMSS + 8 %	105.48 €	3.31 % PMSS 127.89 + 9 %
Salarié + 2 enfants et plus	2.90 % PMSS + 7 %	111.93 €	3.77 % PMSS + 8 %	145.67 €	4.60 % PMSS 177.75 € + 9 %
Couple	2.26 % PMSS + 7 %	87.50 €	3.33 % PMSS + 8 %	128.67 €	4.09 % PMSS 158.03 € + 9 %
Couple + 1 enfant	3.14 % PMSS + 7 %	121.39 €	4.38 % PMSS + 8 %	169.24 €	5.36 % PMSS 207.11 € + 9 %
Couple + 2 enfants et plus	4.02 % PMSS + 7 %	155.28 €	5.28 % PMSS + 8 %	204.01 €	6.63 % PMSS 256.18 € + 9 %

Attention : Calcul sur la base du Plafond Mensuel Sécurité Sociale 2024 : 3 864 Euros

Prévoyance :

MEILLEURE PROPOSITION PREVOYANCE NON CADRE 2024 : GROUPE VYV**PROPOSITION 1 :**

2.85 % TA + 2.85 % TB avec **un maintien de taux sur 2 ans**

+ intégration d'une ASSISTANCE (RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE)

PROPOSITION 2:

2.91 % TA + 2.91 % TB avec **un maintien de taux sur 3 ans**

+ intégration d'une ASSISTANCE (RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE)

Propositions retenues par la Commission logement et protection sociale le 05/12 :

- Complémentaire santé : Proposition 2 – Maintien des taux 2024-2025
 - Prévoyance : Proposition 2 – Maintien de taux 3 ans
- ⇒ Sur proposition de la Direction, La Commission a également acté de réaliser un comparatif entre différents courtiers au 1^{er} trimestre 2024

Avis demandé aux élus :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Les CSE donne un avis favorable.

M. Jacques LE BORGNE précise que c'est un choix par défaut. Malgré cela, la Fondation Ildys s'en sort plutôt bien au vu des augmentations qui se profilent. Il demande également la confirmation du maintien des garanties ce que confirme M. ESNAULT.

Mme Michelle CREACH demande un délai pour permettre aux salariés qui le souhaitent de changer d'option.

M. ESNAULT va se rapprocher de Mr LEBLOND pour cela. Les changements d'option pourront se faire auprès du service des Ressources Humaines.

Point 6 : Retour sur la participation des salariés à la journée de mobilisation du 16 novembre 2023

Établissement	Nb de salariés mobilisés
PERHARIDY	96
SAINT-LUC	8
SVL	15
TY YANN	31
Total	150

Pôle	Nb de salariés mobilisés
MEDICO-SOCIAL	15
RESSOURCES	7
SANITAIRE	124
SOCIAL	4
Total	150

Heures de débrayage	Nb de salariés mobilisés
Entre 0 et 1h	109
Entre 1h et 7h	16
>7h	25
Total	150

A la demande de Mme Michelle CREACH, M. COGEN indique que l'ensemble des mouvements ont été remontés à la FEHAP. Suite aux dénonciations de l'accord, les enveloppes auraient pu servir à la rémunération.

M. Louis CASTEL demande si la direction à l'information de savoir où ont été attribués les fonds qui étaient prévus.

M. COGEN ignore cela. Les administrateurs font remonter les difficultés des EHPAD.

Point 7 : Les mouvements du personnel du 4ème trimestre

M. ESNAULT présente les statistiques. Ils ne sont pas exhaustifs car le 4ème trimestre n'est pas terminé.

Recrutements :

Etablissements	Nombre de recrutements CDI 01/10 au 30/11
FONDATION ILDYS - EHPAD KERAUDREN	1
FONDATION ILDYS – EHPAD LA SOURCE	2
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	6
FONDATION ILDYS - SITE TY YANN	7
FONDATION ILDYS - SOCIAL	5
FONDATION ILDYS - ST V. LANNOUCHEN	3
Total général	24

Départs :

Etablissements	Démission	Départ retraite salarié	Fin période essai	Lic. inaptitude d'origine non professionnelle	Lic. Faute grave	Total général
FONDATION ILDYS - EHPAD LA SOURCE	2			1		3
FONDATION ILDYS - EHPAD ST VINCENT LANNOUCHEN	1	1		1		3
FONDATION ILDYS - SAMSAH QUIMPER	1					1
FONDATION ILDYS - SIEGE			1			1
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	2	1	1			4
FONDATION ILDYS - SITE TY YANN	3			1	1	5
FONDATION ILDYS - SOCIAL	1			2		3
Total général	10	2	2	5	1	20

Arrivée à 17h43 de M. MORIN

Point 3 : Avis sur le plan de développement des compétences de 2024

M. ESNAULT intervient à ce sujet. Il présente dans un premier temps les étapes d'élaboration du plan :

- 1) Recueil des orientations institutionnelles et des actions spécifiques par secteur et par service (Janvier 2023),
- 2) Diffusion de la lettre de cadrage présentant les orientations institutionnelles transversales et par pôles ainsi que les actions spécifiques à prioriser lors des entretiens (NI 23.101 du 17/04/2023),
- 3) Réalisation des entretiens professionnels en recensant les besoins de formation (du 01/03/2023 au 15/09/2023),
- 4) Pré-chiffrage du Plan de Développement des Compétences 2024 (30/09/2023),
- 5) Priorisation par les pôles au regard du budget (Octobre - Novembre),
- 6) Présentation en commission formation des PDC Prévisionnels (01/12/2023),
- 7) Validation du Plan de Développement des Compétences 2024 (Décembre).

Dans un second temps un tableau récapitulatif est présenté et concerne tous les secteurs de la Fondation :

	Pôle Sanitaire		Pôle Médico-Social		Pôle Ressources		Pôle Social		Transversal		Total Fondation	
	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant
Formations qualifiantes/diplômes	11	150 737 €	10	158 130 €	2	26 873 €	1	20 000 €	0	- €	24	355 740 €
Formations intra (collectives)	36	116 537 €	40	67 078 €	11	17 890 €	13	35 690 €	0	- €	100	237 195 €
Formations Inter (individuelles)	56	52 227 €	23	9 530 €	22	24 231 €	7	15 840 €	1,00	1 500 €	109	103 328 €
Congrès, journées professionnelles	80	68 992 €	9	5 500 €	5	3 612 €	0	- €	4,00	11 350 €	98	89 454 €
Formations internes	15	12 383 €	20	13 003 €	10	5 010 €	3	1 690 €	3,00	1 770 €	51	33 856 €
TOTAL	198	400 876 €	102	253 241 €	50	77 616 €	24	73 220 €	8	14 620 €	382	819 573 €

M. COGEN explique que le choix de privilégier les formations qualifiantes a été fait. Il représente 43 % du budget. De ce fait, il y a moins de possibilité pour les autres formations. Mais ce choix était attendu.

M. Jacques LE BORGNE souligne l'importance de permettre aux salariés d'accéder à des formations qualifiantes pour qu'ils puissent évoluer dans leur parcours professionnel.

Un vote est demandé au CSE pour la validation du plan de développement des compétences pour l'année 2024 :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Point 5 : Retour sur la mise en place des astreintes du service technique (site de Ty Yann et Lannouchen)

M. MORIN prend la parole à ce sujet. Le récapitulatif concerne Brest et Saint Vincent Lannouchen :

Astreintes techniques Landi / Brest 2023				
Démarrage des astreintes semaine 30				
Mois	nombre d'interventions	lieux	nombre d'heures total	moyenne en heures
août	11	La source; svl; ty yann; st jacques; Keraudren	13:10	01:11
septembre	17	La source; svl; ty yann; st jacques; Keraudren	18:15	01:04
octobre	14	La source; svl; ty yann; st jacques; Keraudren	17:00	01:12
novembre	13	La source; svl; ty yann; st jacques; Keraudren; Sparlenn	11:20	00:52
décembre	2	Keraudren; St Jacques	02:30	01:15

M. COGEN demande si toutes les interventions étaient justifiées et Mme Michelle CREACH souhaiterait connaître le ressenti des salariés depuis la mise en place.

M. MORIN précise que la majorité des interventions étaient justifiées et que dans l'immédiat il n'y a pas de retour des salariés mais une rencontre avec les salariés doit avoir lieu en début d'année 2024.

M. Jacques LE BORGNE suggère la mise en place d'un guide à l'usage du personnel des services techniques afin de faciliter leur travail en cas d'intervention sur un autre site que celui qui leur est affecté habituellement.

M. MORIN souligne qu'un manuel existe déjà et que les ouvriers ont pu visiter les différents sites.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023

Pas de modification.



Les débats étant clos, la séance est levée à 18h.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

